



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS D'IMPÔT 2019

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP MONTEREAU-FAULT-YONNE
10 RUE ETIENNE THIBAUT
77875 MONTEREAU CEDEX



1246-005046-0008



eco'pli 77 LOGNES PIC 05.09.19 CI 0202

ASS INDIVISION THOMAS MICHE
GESTIONNAIRE
9 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN

1246-005046-1-1-00-005046

Vos références

Numéro fiscal (C) : 10 38 606 058 091
Référence de l'avis : 19 77 4507464 30

Numéro de propriétaire : 463 T00164H

Débiteur(s) légal(aux) :
PROPRIETAIRE 0651 MBWKQH
M THOMAS MICHEL JEAN ANTOINE L

21 AV MARCEAU
75016 PARIS

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 08/08/2019
Date de mise en recouvrement : 31/08/2019

Votre situation

MONTANT À PAYER

Au plus tard le **15/10/2019**

601,00 €

Pour payer par
smartphone ou
tablette, flashez ce
code avec
l'application
« Impots.gouv »



Voir explications
à la rubrique
« Comment payer
vos taxes foncières ? »

Vous devez payer cette somme par un des moyens suivants :

- par smartphone ou tablette (voir ci-contre) ;
- sur **impots.gouv.fr** : payez en ligne ou adhérez au prélèvement à l'échéance en vous connectant à votre espace particulier, puis laissez-vous guider ;
- par téléphone, courrier ou courriel uniquement pour adhérer au prélèvement à l'échéance (aux coordonnées indiquées dans le cadre « Vos démarches »).

Attention : votre adhésion au prélèvement à l'échéance doit impérativement être effectuée avant le 01/10/2019.

Pour 2020, vous pourrez adhérer au prélèvement mensuel.

Vos démarches

- ⇒ **Sur impots.gouv.fr** : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ⇒ **Par courriel** : Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr
- ⇒ **Par téléphone** :
 - Pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel, votre centre prélèvement service : 0 810 012 009* - courrier : CENTRE PRELEVEMENT SERVICE CS 10001 59868 LILLE CEDEX 9
 - Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).
- ⇒ **Sur place** : Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :
 SIP MONTEREAU-FAULT-YONNE CELL FONC 10 RUE ETIENNE THIBAUT
 77875 MONTEREAU CEDEX
 Tél : 01 64 32 01 03

* (Service 0,06 €/min + prix appel - depuis l'étranger, renseignez-vous auprès de votre opérateur)

Département : 770 SEINE-ET-MARNE

Commune : 463 THOMERY

TF 2019	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2018	%	%	%	%	%	%	%	
Taux 2019	%	%	%	%	%	%	%	
Adresse								
Base ①								
Cotisation								
Cotisation lissée ②								
Adresse								
Base ①								
Cotisation								
Cotisation lissée ②								
Cotisations 2018								
Cotisations 2019								
Variation	%	%	%	%	%	%	%	
	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2018	64,98%	%	2,37%	35,85%	1,307%	5,91%	%	
Taux 2019	64,98%	%	2,37%	35,85%	1,138%	8,62%	0,254%	
Bases terres non agricoles Bases terres agricoles	512		512	512	512	512	512	
Cotisations 2018	326		12	180	7	30	-	
Cotisations 2019	333		12	184	6	44	1	580
Variation	+2,15%	%	0%	+2,22%	-14,29%	+46,67%	-	
Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base État						Droit proportionnel :		
Base Collectivité						Droit fixe :		
es taxes spéciales comprennent la TSE Grand Paris pour 3€					Frais de gestion de la fiscalité directe locale			21
					Dégrèvement Habitation principale			
					Dégrèvement JA État			
					Dégrèvement JA Collectivité			
					Montant de votre impôt :			601